



**INFORMATION DES PORTEURS DE PARTS DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT
« SIENNA PERFORMANCE ABSOLUE DEFENSIF »**

Paris, le 1^{er} juin 2026

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) « SIENNA PERFORMANCE ABSOLUE DEFENSIF ». A ce titre nous vous informons de la modification suivante apportée à votre FCP à compter du 8 juin 2026 :

Correction des frais de la part FS-C :

	Avant le 8 juin 2026	A compter du 8 juin 2026	
Frais part « FS-C »			
Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services (TTC maximum l'an)	0,40%	0,05%	
Frais de gestion indirect (TTC maximum l'an)	0,60%	0,50%	

Les autres frais et caractéristiques de votre Fonds demeurent inchangées.

SIENNA GESTION

La documentation réglementaire de votre FCP est mise à jour pour tenir compte de ces évolutions à compter du 8 juin 2026.

Nous vous invitons à prendre connaissance de la documentation du FCP et notamment du DIC, disponibles sur le site internet <https://www.sienna-gestion.com/>.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération la meilleure.

Sienna Gestion

SIENNA GESTION

Membre du groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 824 748 € | RCS : 320 921 828 Paris | N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 | Code APE : 6430Z | Siège social : 21 Boulevard Haussmann 75009 Paris | www.sienna-gestion.com